

*Impôt sur le revenu—Loi*

**Une voix:** Et Claude Ryan à l'extérieur.

**M. Gillies:** . . . et Claude Ryan à l'extérieur. Il y a donc un message en provenance de la province de Québec, un message qui dit sans équivoque que les Québécois sont opposés à cette intrusion fédérale. Pourquoi un gouvernement fédéral agirait-il ainsi quand nous essayons de maintenir l'unité du pays? On le voit dans un discours du député d'Assiniboia. Il ne comprend pas que le pays se compose de régions et de parties qui ont des aspirations différentes. C'est une confédération tenue que nous nous sommes donnée. Il ne sait pas—étant originaire de l'Ouest—qu'il y a beaucoup d'aliénation dans l'Ouest. Elle a commencé pour un certain nombre de raisons. Mais qu'est-ce qui a lancé l'affaire? John Turner, l'ancien ministre des Finances, quand il a unilatéralement refusé de permettre aux compagnies de pétrole de déduire les redevances dans le calcul de leur impôt fédéral sur le revenu. C'était une autre intrusion du fédéral dans le domaine des provinces. Nous étudions ici depuis deux ou trois semaines une mesure présentée par le ministre des Finances qui était une erreur au départ. Il n'y avait pas d'entente. Je me fiche qu'il s'agisse de la province de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île du Prince-Édouard, ou de quelque province que ce soit, mais ce genre d'intrusion ne peut être toléré si nous voulons maintenir l'unité du pays. Il faut que le fédéral obtienne l'accord d'une province avant de s'ingérer dans son domaine. Le ministre n'a pas obtenu cet accord, et il aurait dû faire marche arrière et adopter une tactique différente dans le budget. La mesure n'a rien fait pour l'économie. Elle n'a fait que tendre davantage les relations entre le Québec et le reste du Canada. Elle a démontré sans l'ombre d'un doute que la population, le gouvernement fédéral, le Cabinet ne comprennent manifestement pas ce qui se passe au pays. Il ne peut manifestement pas préserver l'unité du pays à cause de l'attitude qu'il a manifestée. Tout ce qu'il touche envenime les relations fédérales-provinciales.

Depuis que le premier ministre a pris le pouvoir, jamais l'unité nationale n'a été autant remise en cause qu'aujourd'hui. Lui et le ministre des Finances ayant commis une bourde monumentale, les moyens qu'il a conçus ensuite pour la corriger ont été grotesques.

Et voilà que cette bourde monumentale a engendré au palier fédéral un régime qui comporte des impôts plus ou moins élevés, pour la même catégorie de contribuables et la même tranche de revenus, suivant l'endroit où l'on se trouve. C'est la négation d'un principe fiscal fondamental qui veut que dans un même pays, les contribuables soumis aux mêmes conditions paient les mêmes impôts. Le ministre des Finances a vainement essayé de nous dire qu'il n'y avait pas de différence. Il soutient qu'il ne fait que donner aux provinces l'occasion de réduire leur impôt sur le revenu, en leur remboursant ensuite le revenu qu'elles auront perdu en réduisant la taxe de vente. Et parce qu'il ne peut s'entendre avec le gouvernement du

Québec, il enverra un chèque de \$85 aux contribuables québécois. Il est maintenant question de \$100 mais le principe est le même.

Qu'il soit bien entendu une fois pour toutes, qu'il n'y a pas un économiste au monde qui soutiendrait que l'incidence ou le fardeau d'une taxe de vente soit le même que celui de l'impôt sur le revenu. Car ils ne sont pas les mêmes. Ce n'est pas parce que le ministre des Finances reprend sans cesse cette erreur qu'elle deviendra vérité. En ce qui concerne l'administration des finances publiques, la charge d'une taxe de vente est différente de celle de l'impôt; j'utilise le mot charge au sens technique. Il existe donc maintenant deux régimes d'impôt différents selon la région du pays. Ils ne sont pas semblables.

En outre, pour les contribuables du Québec, la méthode du ministre des Finances est tout à fait inéquitable. Initialement, il avait songé à envoyer un chèque, mais il change d'avis comme de chemise . . .

**Une voix:** C'est vous qui avez changé.

**M. Gillies:** Je n'ai jamais changé d'avis à ce sujet. Le ministre parle d'envoyer un chèque à tous les contribuables inscrits au 31 décembre 1977, mais de fait, ceux qui paient de l'impôt sur le revenu ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui paient la taxe de vente. Ce que je veux dire, c'est que la charge que représente la taxe de vente pour ceux qui ne paient pas l'impôt sur le revenu est beaucoup plus importante que pour ceux qui paient de l'impôt. C'est donc tout à fait injuste et inéquitable.

Le ministre des Finances du Québec a parfaitement raison de dire que c'est une façon injuste et inéquitable de procéder et il a aussi tout à fait raison de dire que la taxe de vente relève de sa compétence et que le gouvernement provincial peut faire ce qu'il veut . . .

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. L'honorable ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Abbott) invoque le Règlement.

**M. Abbott:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question?

**M. Gillies:** Oui.

**M. Abbott:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord demander au député s'il veut dire que la taxe de vente relève exclusivement des provinces. Deuxièmement, veut-il dire que l'arrangement pris avec les neuf autres provinces pour donner un crédit de points d'impôt sur le revenu afin de leur permettre de ravoier l'argent qu'elles perdront en réduisant la taxe de vente n'est pas en réalité identique à l'arrangement dans le cas du Québec, sauf que nous n'avons pas d'entente pour percevoir des impôts? J'aimerais que le député me l'explique s'il en est capable.